

**C O M P T E R E N D U**

**Etaient présents :**

MM GLEMOT Etienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, Mmes HAMARD Marie-Claude, COCHARD Virginie, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEOIS Michel, Mme CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, Mmes BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, JAMET Marie, ROBIN Anne, M GABORIAUD Bernard, Mme CROSVILLE Isabel, MM PARE Joël, MUHAMMAD Nooruddine, Mme ORHAN Annie, M SAULOUP Hugues, M COULAS Frédéric, Mmes MELLIER Nicole, FOUCHER Christelle, MM RENOUE Emmanuel, BUREAU Arnaud, Mme POMMIER Céline

**Etaient excusés :**

- Mme Isabelle PRAT, qui avait donné pouvoir à M. Etienne GLEMOT
- M. Benjamin SIRJEAN, qui avait donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD

**Secrétaire de séance :** M. Bernard GABORIAUD

**Assistait également à la réunion :** Mme M. Christine JEMIN (Directrice des Services)

Ouverture de la séance à 20H30

➤ **Agenda du Maire**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Agenda M. J.François Bonsergent – Conseiller Général**

M. le Conseiller Général présente son agenda.

➤ **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 2 février 2009**

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

M. le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Centre de Gestion – prise en charge du diagnostic « amiante »
- Résidence G. Eury – prise en charge du diagnostic « amiante »
- DGE 2009 – dépôt dossier « restructuration école E. Girard » - dossier prioritaire
- Communauté de Communes – vente de la parcelle près du Collège
- Passeport biométrique - non réalisation des photos par la mairie
- Lotissement La Barillerie – achat et frais parcelle B 2116
- Transaction RENAUDIER – destruction bâtiment
- Nouvelles modifications du POS – hauteur zone UY et modifications nécessaires pour projet SDF

- Vente bâtiment terrain RENAUDIER

*Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour avec ces nouveaux points.*

**⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION**

*Rapporteur : JP. Rousseau*

◆ **dossiers FINANCES :**

La réunion a débuté par l'approbation des comptes administratifs 2008 (conformes aux comptes de gestion du Trésorier Payeur) des différents budgets, et ensuite le vote des budgets primitifs 2009.

Lors de la présentation des comptes administratifs et de l'approbation, M. le Maire a quitté la salle.

**I/ BUDGET GENERAL**

**A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

**Section de fonctionnement**

▪ dépenses	1 979 807,86 €
▪ recettes	2 967 715,99 €
<i>Soit un autofinancement sur l'exercice de</i>	<i>987 908,13 €</i>
Reprise du résultat de l'année n-1	17 519,89 €
<b>Soit un résultat positif sur cette section de</b>	<b>1 005 428,02 €</b>

**Section d'investissement**

▪ dépenses	2 289 953,54 €
▪ recettes	2 100 925,48 €

Soit un besoin de financement sur l'exercice de	189 028,06 €
Reprise du résultat de l'année n-1	287 349,66 €
<b>Soit un résultat négatif sur cette section de</b>	<b>479 377,72 €</b>

Il est proposé d'ajouter à ce montant les « Restes à Réaliser » de 2008, qui seront repris en investissement, soit :

▪ dépenses	222 919,16 €
▪ recettes	19 480,00 €
<b>Ce qui porte le besoin de financement total à</b>	<b>679 816,88 €</b>

Suite à cette présentation, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint demande si les membres de l'assemblée souhaitent un vote à « bulletin secret ». Aucune demande particulière n'est formulée. Le vote sera réalisé à « mains levées ».

**Approbation du compte administratif 2008 (conforme au compte de gestion) à l'unanimité**

M. le Maire réintègre la salle.

#### B/ BUDGET PRIMITIF 2009

##### ❶ AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Il est rappelé les résultats de l'exercice :

▪ sur la section de fonctionnement – excédent à affecter :	<b>1 005 428,02 €</b>
▪ sur la section d'investissement – besoin financement	679 816,88 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de la manière suivante sur l'exercice 2009 :

▪ sur la section d'investissement – compte R 1068	980 000,00 €
▪ sur la section fonctionnement – compte R 002	25 428,02 €

(rappel d'une règle : l'affectation doit au minimum couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)

Avant de procéder aux différents votes, M. le Maire réitère la demande sur la nature du vote. Sans demande particulière, il est décidé de voter à « mains levées ».

**Approbation à « mains levées » à l'unanimité.**

##### ❷ FISCALITE – VOTE DES TAUX

M. le Maire rappelle les taux de l'an passé et explique la démarche de la commission FINANCES : pouvoir maintenir au niveau des « produits » l'augmentation du coût de la vie, ce qui représente, avec l'évolution des bases, les propositions de taux suivantes :

	Rappel 2008		2009		%	Taux	Produits 393 638,40 € 633 033,00 € 98 402,92 €
	Taux	Produits	Bases				
Taxe habitation	11,94	366 796,80 €	3 264 000,00 €	6,25%	12,06		
Taxe foncière	18,82	603 745,60 €	3 330 000,00 €	3,80%	19,01		
Taxe non bâtie	32,78	98 110,54 €	297 200,00 €	0,70%	33,11		
		<b>1 068 652,94 €</b>					

**Approbation à « mains levées » à l'unanimité.**

##### ❸ SUBVENTIONS COMMUNALES ET DOTATIONS

M. le Maire rappelle la règle du « Conseiller Intéressé » et demande à chaque élu, membre d'un bureau au sein d'une association bénéficiant d'une subvention communale, de ne pas prendre part au vote. De ce fait, les subventions sont votées individuellement.

Le budget global s'élève à un **montant de 262 314 €**, qui se répartit de la manière suivante :

→ Fournitures scolaires - compte 6067 -	10 189 €
→ Récompenses scolaires et arbres Noël – cpte 67	8 739 €
→ Promotion de la ville – compte 6232 -	23 000 €
→ Animation de la ville – compte 6232 -	8 650 €
→ Dépenses obligatoires (RASED ...) – compte 6558	847 €
→ Subventions « cantine » - compte 6574	29 564 €

→ Conventions « écoles privées » - compte 6574	101 325 €
→ Enfance Jeunesse – compte 6574	45 800 €
→ Subventions « diverses associations » - cpte 6574	34 200 €

**Approbation à « mains levées » à l'unanimité, sur l'ensemble des votes.**

Le tableau détaillé des subventions attribuées à chaque association est disponible en mairie.

**④ SUBVENTIONS CCAS – CAISSE DES ECOLES et MAISON DE RETRAITE**

→ CCAS	5 237 €
→ CAISSE DES ECOLES	695 €
→ MAISON DE RETRAITE	1 468 €

**Approbation à « mains levées » à l'unanimité.**

**⑤ AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS VERSEES**

Dotation aux amortissements pour les subventions versées – compte 6812 en fonctionnement et 280414 en investissement pour un montant de 9 150 €

**Approbation à « mains levées » à l'unanimité.**

**⑥ PROVISION POUR GARANTIE D'EMPRUNT**

Provision pour emprunts contractés par des partenaires (ex : bailleurs sociaux) – inscription aux comptes 6815 de la section de fonctionnement et 15172 de l'investissement, pour un montant de 10 000 €.

**Approbation à « mains levées » à l'unanimité.**

**⑦ VOTE GLOBAL DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Présentation par M. ROUSSEAU – Adjoint aux finances – de la synthèse de fonctionnement.

Il est rappelé que le Conseil et la commission finances ont travaillé à plusieurs reprises en comité privé sur ce projet de budget.

Le montant du budget proposé pour l'année 2009 :

☞ section de FONCTIONNEMENT	2 658 428,34 €
☞ section d'INVESTISSEMENT	5 736 109,61 €

(en reprenant pour chacune des sections les résultats de 2008)

M. le Maire rappelle que le chapitre « Frais de personnel » a été augmenté du fait d'un besoin de personnel au niveau du service administratif. Cette augmentation du personnel est en adéquation avec l'augmentation de la population et l'alourdissement de certaines charges transférées par l'Etat, comme le « passeport biométrique ». Il sera confié à cet agent, notamment les tâches liées au « passeport biométrique » qui devrait prendre effet fin avril – début mai, mais également d'autres tâches assurées aujourd'hui par le reste de l'équipe et des contrats à durée déterminée ou des stagiaires. Le recrutement sera lancé dans les prochaines semaines. La commission du Personnel travaillera sur le profil de poste.

Présentation, par l'Adjoint aux Finances, de tous les projets inscrits en investissement.

Mme Mellier demande pourquoi les travaux de l'école sont devenus prioritaires par rapport à ceux du bâtiment « Lion 2000 ».

Réponse de M. le Maire : les aides de l'Etat sont ciblées, à travers la DGE (Dotation Globale d'Équipement). Les travaux de l'école peuvent être subventionnés et pas ceux du Lion 2000, c'est la raison pour laquelle la commune s'est positionnée sur ce dossier.

M. Perrault ajoute que ce délai permettra de mener une réflexion sur la nature de l'aménagement du Lion 2000.

**Adoption à l'unanimité - vote à « mains levées ».**

**II/ BUDGET ASSAINISSEMENT**

**→ COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

**Section de fonctionnement**

▪ dépenses	137 435,31 €
▪ recettes	155 318,69 €
+ reprise du résultat de l'année n-1 (excédent)	40 000,00 €
<b>Soit un résultat positif sur cette section de</b>	<b>57 883,38 €</b>

### **Section d'investissement**

▪ dépenses	89 344,63 €
▪ recettes	43 461,81 €
+ reprise du résultat de l'année n-1 (excédent)	171 501,39 €
<b>Soit un résultat positif sur cette section de</b>	<b>125 618,57 €</b>

Il est proposé d'ajouter à ce montant les « Restes à Réaliser » de 2008, qui seront repris en investissement sur le budget 2009, soit :

▪ dépenses	8 105,00 €
▪ recettes	0 €

Suite à cette présentation, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint demande si les membres de l'assemblée souhaitent un vote à « bulletin secret ». Aucune demande particulière n'est formulée. Le vote sera réalisé à « mains levées ».

### ***Approbation du compte administratif 2008 – assainissement - (conforme au compte de gestion) à l'unanimité***

M. le Maire réintègre la salle.

#### **→ BUDGET PRIMITIF 2009**

##### **❶ AFFECTATION DU RESULTAT**

Il est proposé que le résultat de chaque section (fonctionnement et investissement) soit reporté en 2009 sur les mêmes sections, à savoir :

▪ section de fonctionnement	+ 57 883,38 €
▪ section d'investissement	+ 125 618,57 €

***Approbation à « mains levées » à l'unanimité.***

##### **❷ AMORTISSEMENTS POUR TRAVAUX ET SUBVENTIONS VERSEES**

→ Dotation aux amortissements pour les subventions versées – compte 777 en fonctionnement et 1391 en investissement pour un montant de 9 566 €

→ Dotation aux amortissements pour les travaux réalisés – compte 6811 en fonctionnement et 2813 - 2815 en investissement pour un montant de 32 033 €

***Approbation à « mains levées » à l'unanimité pour les deux points.***

##### **❸ VOTE GLOBAL DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Le montant de ce budget proposé pour l'année 2009 :

☞ section de FONCTIONNEMENT	217 279,38 €
☞ section d'INVESTISSEMENT	868 497,57 €

(en reprenant pour chacune des sections les résultats de 2008)

## **III / BUDGET annexe « LES LANDES 5 »**

#### **→ COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

### **Section de fonctionnement**

▪ dépenses	558 833,86 €
▪ recettes	0 €
+ reprise du résultat de l'année n-1 (excédent)	664 797,58 €
<b>Soit un résultat positif sur cette section de</b>	<b>105 963,72 €</b>

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Suite à cette présentation, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint demande si les membres de l'assemblée souhaitent un vote à « bulletin secret ». Aucune demande particulière n'est formulée. Le vote sera réalisé à « mains levées ».

**Approbation du compte administratif 2008 – Landes 5 - (conforme au compte de gestion) à l'unanimité**

M. le Maire réintègre la salle.

**→ BUDGET PRIMITIF 2009**

Le montant de ce budget proposé pour l'année 2009 : 105 963,72 €

**Adoption à l'unanimité – vote à « mains levées »**

**IV/ BUDGET annexe « ZONE ARTISANALE - LA GROSSE PIERRE II »**

**→ COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

**Section de fonctionnement**

▪ dépenses	319 881,11 €
▪ recettes	319 881,11 €

**Soit une section équilibrée**

**Section d'investissement**

▪ dépenses	222 574,37 €
▪ recettes	151 230,00 €

**Soit un résultat négatif sur cette section de 71 344,37 €**

Suite à cette présentation, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint demande si les membres de l'assemblée souhaitent un vote à « bulletin secret ». Aucune demande particulière n'est formulée. Le vote sera réalisé à « mains levées ».

**Approbation du compte administratif 2008 – budget annexe LA GROSSE PIERRE II - (conforme au compte de gestion) à l'unanimité**

M. le Maire réintègre la salle.

**→ BUDGET PRIMITIF 2009**

Le montant de ce budget proposé pour l'année 2009 :

☞ section de FONCTIONNEMENT	113 316,00 €
☞ section d'INVESTISSEMENT	114 344,37 €

(en reprenant pour chacune des sections les résultats de 2008)

**Adoption à l'unanimité – vote à « mains levées »**

Après le vote de l'ensemble des budgets, poursuite de l'ordre du jour.

**☞ IMPASSE DE LA GRANDE CHAUSSEE - Logements HLM – Choix du bailleur social et montant de la garantie d'emprunt**

M. Bonsergent – Conseiller Général – se retire de la pièce. En qualité d'Administrateur d'un des bailleurs sociaux (HABITAT 49), il ne peut pas prendre part ni aux discussions, ni au vote de cette délibération.

M. le Maire donne lecture du projet de délibération déposé dans les dossiers.

Deux bailleurs sociaux : HABITAT 49 et LE TOIT ANGEVIN ont fait une proposition pour l'implantation de 10 logements sociaux dans ce secteur.

Après avoir dressé l'historique, deux solutions sont proposées aux Elus :

- Budget d'opération plus élevé avec participation à la viabilisation et suivi de chantier, pas de garantie d'emprunt – solution HABITAT 49
- Vente de terrain avec garantie d'emprunt obligatoire – solution TOIT ANGEVIN

Le bilan financier pour la commune étant favorable à la solution TOIT ANGEVIN avec 75 K€ de recette pour le budget général, M. le Maire propose de retenir cette solution.

M. Sauloup demande sur quel point le Conseil doit se positionner : le choix du bailleur social ou le coût restant à charge de la collectivité ?

M. le Maire lui répond que le choix est celui du bailleur social, mais de celui-ci dépend le coût restant à charge pour la commune.

Mme Hamard précise que dans le cas du TOIT ANGEVIN la commune devra garantir une partie de l'emprunt alors que pour HABITAT 49 aucune garantie n'est demandée.

***Adoption à l'unanimité pour retenir le TOIT ANGEVIN et apporter une garantie d'emprunt à hauteur de 30 %***

☛ **CENTRE DE GESTION – accord pour vente du bâtiment – CERFRANCE 49 et prise en charge du diagnostic amiante**

Suite à des négociations avec CERFRANCE 49, il est proposé de vendre, à ce dernier, le bâtiment du Centre de Gestion, pour un montant net vendeur de 220.000 €.

La commune prendra à sa charge les frais du diagnostic « amiante » - devis de 180 € TTC – entreprise « Allo Diagnostic »

***Adoption à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces et commander le diagnostic.***

☛ **Résidence G. Eury – prise en charge du diagnostic amiante**

Le Conseil a délibéré en février 2009 pour la vente de cet immeuble au TOIT ANGEVIN.

Le vendeur doit prendre à sa charge les frais du diagnostic « amiante » - devis de 630 € TTC – entreprise « Allo Diagnostic ».

***Adoption à l'unanimité***

☛ **Convention mise à dispo de locaux – Conseil Général- annulation DCM de novembre 2008**

Par délibération en date du 3 novembre, le Conseil avait délibéré sur un montant de loyer de 120 € au m<sup>2</sup> par an soit 10 €/m<sup>2</sup> par mois.

Suite à une demande du Conseil Général, M. le Maire propose de revoir ce montant à la baisse, à savoir un loyer de 96 € au m<sup>2</sup>, soit 8 €/m<sup>2</sup> par mois.

***Adoption à l'unanimité***

☛ **Indemnité gardiennage église**

Chaque année, le Conseil est invité à délibérer sur le montant alloué au gardien de l'église.

Par courrier en date du 11 février, M. le Préfet rappelle les termes de la circulaire de la Ministre de l'Intérieur, en date du 27 janvier 2009, relative à ces indemnités.

L'augmentation pour 2009 est de 0,79 %, ce qui porte le montant annuel à 468,15 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

***Adoption à l'unanimité***

☛ **Internet et Commande Publique « achatspublics49 » - souscription 2009**

La commune est actuellement adhérente au portail Internet départemental « achatspublics49 » pour l'hébergement de ses annonces de marchés publics passées selon la procédure adaptée.

Le montant de l'abonnement au portail pour l'année 2009 est fixé à 184 € (montant calculé au prorata de la population).

***Adoption à l'unanimité***

☛ **Convention versement anticipé FCTVA – signature convention avec l'Etat**

Par circulaire en date du 6 février 2009, le Préfet a rappelé la mesure du Plan de Relance relative au versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et les modalités de ce versement.

En période normale, l'Etat reverse le FCTVA l'année n+2.

Dans le projet de loi de finances rectificative pour 2009, une disposition permet de réduire de deux à un an, le délai de versement du FCTVA.

Ce dispositif permet le versement au cours de l'année 2009, des attributions du FCTVA dues au titre des dépenses engagées en 2007 et 2008.

Pour bénéficier de cette ressource anticipée, une convention doit être conclue entre la commune et le Sous-préfet, avant le 15 avril 2009, fixant le montant de l'investissement réel à réaliser en 2009 (celui-ci doit être supérieur à la moyenne calculée sur les exercices de 2004 à 2007, à savoir 1 467 233 €).

M. le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

***Adoption à l'unanimité***

**☛ DGE 2009 – dépôt dossier « restructuration école E. Girard » - dossier prioritaire**

Suite à l'inscription budgétaire au niveau des investissements, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès de M. le Sous-préfet, pour ces travaux, dans le cadre de la DGE 2009.

Ce dossier sera prioritaire – le montant des travaux est estimé à 410.000 € HT pour des travaux de boiseries extérieures des huisseries et de chauffage.

Ces travaux seront réalisés et réglés avant la fin de l'année.

***M. le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer ce dossier.***

**☛ Communauté de Communes – vente de la parcelle près du Collège**

Pour permettre la construction de parking à la fois au niveau du Collège et de la future Ecole de Musique, la Communauté de Communes du Lion d'Angers a sollicité la commune pour acquérir les parcelles 839 et 840 situées entre le Collège et le lotissement du Bocage. Superficie totale d'environ 7.437 m<sup>2</sup>. Une première transaction avait eu lieu pour ces mêmes parcelles en 2004. M. le Maire propose de revendre à la Communauté pour le même montant à savoir 1.003,07 €, payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

***Adoption à l'unanimité.***

**♦ dossiers PERSONNEL :**

**▪ Contrat saisonnier Bertrand RIVERON (service technique)**

Chaque année, un saisonnier est recruté au niveau des espaces verts.

Il est proposé au Conseil de recruter pour une durée de 4 mois (mai à août 2009) Bertrand RIVRON.

Indice brut : 281 - Indice majoré : 290.

***M. le Maire, à l'unanimité, est autorisé à signer ce contrat***

**▪ Poursuite contrat Thérèse BLOT (écoles)**

En août dernier, un contrat de 6 mois avait été signé avec Thérèse BLOT pour assurer le ménage à l'école. La durée hebdomadaire est de 15H.

Il est proposé au Conseil de prolonger ce contrat de 6 mois dans les mêmes conditions.

Indice brut : 281 - Indice majoré : 290

***M. le Maire, à l'unanimité, est autorisé à signer ce contrat***

**♦ dossiers ADMINISTRATION :**

**→ Passeport biométrique : signature de convention de mise à disposition d'une station fixe et les demandes d'habilitation pour les agents et non réalisation des photos par la mairie**

A compter du mois de mai 2009, la commune du Lion d'Angers, sera la seule dans le canton à pouvoir délivrer des passeports biométriques (demande de la Préfecture).

Pour mener à bien cette opération, l'Etat met à disposition des collectivités retenues du matériel adéquat.

Il demande, pour ce faire, de signer une convention, qui a pour objet de définir les conditions pour lesquelles l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, met en dépôt une station fixe d'enregistrement dans les locaux de la commune, où seront enregistrées les demandes de titre d'identité et de voyage.

Il est également proposé d'habiliter 2 agents de la mairie pour cette mission : Isabelle DELAUNAY et Catherine JOLY, dans un premier temps.

Des travaux devront être réalisés dans un bureau pour permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite. Une contrepartie financière sera versée par l'Etat.

***A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer cette convention et à demander l'habilitation pour les deux agents cités.***

En complément de ces installations, M. le Maire demande la position du Conseil quant à la réalisation des photos au sein de la mairie ou non.

Cette prise de vue en mairie, coûte pour l'Administré 1 €. Photographies directement scannées et envoyées avec le reste du dossier.

Le Syndicat des photographes a sollicité le Préfet pour que ce dernier autorise les maires à ne pas procéder aux photos et de ce fait maintenir leurs activités.

Le Ministère de l'Intérieur a répondu : « *la disposition législative confie **aux seuls maires** le soin de prendre une décision en la matière. Le représentant de l'Etat ne saurait les inciter à ne pas mettre en œuvre la fonction photographique du dispositif ...* »

M. le Maire propose de ne pas mettre en œuvre cette fonction photographique pour permettre aux photographes locaux de poursuivre cette activité.

M. Bourgeois intervient pour signaler qu'il partage tout à fait cette proposition.

***A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas mettre en œuvre cette fonction photographique.***

## **⇒ COMMISSION ENFANCE – VIE SCOLAIRE**

### ***➤ Résultat du travail de la commission***

Rapporteur : V. COCHARD

La commission a travaillé sur les subventions.

Une prochaine rencontre est fixée mi-mars avec M. Tavernier afin de finaliser le lot « espaces verts » de la future maison de l'enfance et lancer la consultation

## **☞ Accueil de loisirs – convention de partenariat avec communes extérieures – avenant n°2**

M. le Maire présente ce dossier.

Par délibération en date du 3 décembre 2007, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de la convention tripartite pour l'utilisation d'accueils de loisirs. Il y était stipulé que le coût sollicité auprès des communes « utilisatrices » serait revu chaque année au vu des dépenses engagées, par l'intermédiaire d'avenants.

Un courrier avait été adressé à l'ensemble des signataires les informant que le coût « plafond » pour les journées-enfants réalisées sur l'année 2008 serait de 8 € par journée-enfant (rappel : 7 € pour 2007).

Il est proposé que l'avenant porte sur un montant de 8 €. Il est rappelé que le coût réel est de l'ordre de 14 €.

Mme Mellier demande pourquoi le coût réel n'est pas facturé et pourquoi l'uniformité n'est pas faite sur la Communauté de Communes ;

M. le Maire et M. Perrault répondent que pour la 1<sup>ère</sup> question, un engagement antérieurement avait été pris et pour la seconde : une réunion est programmée à cet effet fin mars.

Nombre de journées-enfant facturé : 1.879 sur un total de journées réalisées de 3.874.

Recette attendue : 15.032 €

***M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n°2 avec l'ensemble des communes utilisatrices de la Communauté de Communes, à savoir 10 sur l'année 2008, sur la base de 8 €/journée-enfants.***

## **⇒ COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION - TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES**

### ***➤ Résultat du travail de la commission***

Rapporteur : M. BOURGEOIS

Travaux de la commission : Le Journal du Lion – Analyse des visites sur le site Internet – Préparation des deux prochaines manifestations : accueil des nouveaux arrivants le 13/03 et des jeunes majeurs le 14/03 – Préparation de la cérémonie pour la remise de médailles à 3 anciens Elus – Analyse de la demande des Haras pour la manifestation de mai 2009 – Comptes rendus de différentes réunions – Enveloppe « Prêt à poster » - Bilan de la rencontre avec Isle Briand Promotion ( événement d'importance prévu en 2011).

## **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – SPORT ET CULTURE – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et FLEURISSEMENT**

### ***➤ Résultat du travail de la commission***

Rapporteur : I.CHARRAUD

Travail de la commission : 2 soirées pour analyser les demandes de subventions de l'ensemble des associations et répartition de l'enveloppe pour 2009.

Il est rappelé que l'Adjointe et certains membres de sa commission reçoivent chaque semaine des représentants du monde associatif.

Accueil d'une délégation tchèque le mardi 10/03 à 18H par le Comité de Jumelage. Cette délégation ainsi que les familles d'accueil seront reçues en mairie le vendredi 13/03 en fin de matinée.

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE**

### **➤ Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : H. SAULOUP

Travail de la commission : budget 2009 (section fonctionnement) – étude des différents projets en section d'investissement – Points sur : réparation de l'ancienne salle de gym, des travaux pour le passeport biométrique et la rénovation de la piscine – Travaux liés à la tempête à la salle de la Mare aux Coqs.

## **⇒ COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **➤ Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : A. ROBIN

Travail de la commission : analyse des documents d'urbanisme – étude du dossier du futur lotissement de la Barillerie – préparation budget 2009 – demandes ponctuelles – numérotation rue des 3 Pilliers – Divers projets d'implantations dans le centre ville – Signalétique près des Haras et de l'Hippodrome.

### **☞ ZAC Jules Verne – lancement consultation « concours départemental d'architecture – montant de la prestation pour les candidats et composition du Comité de Sélection**

Suite à une rencontre avec le CAUE le 13 février dernier, il a été décidé de lancer une consultation pour un « concours d'urbanisme sur un projet durable » pour l'aménagement de la ZAC Jules Verne. Ce concours est organisé par le Conseil Général du Maine et Loire sur différents sites du département.

La commune a lancé un appel à candidatures.

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 13 mars.

3 équipes seront retenues, à qui il sera adressé un règlement afin de faire une proposition.

Les projets urbains de ces 3 équipes devront être adressés courant juin à la mairie, qui devra, à travers un Comité de Sélection, désigner un lauréat.

Une prime de 8.500 € HT sera attribuée à chacun des 3 candidats, qui aura remis une offre conforme au cahier des charges de la consultation.

### ***Proposition de la composition du Comité de Sélection :***

Monsieur le Maire – Les membres de la Commission d'Appel d'Offres et Mme Hamard (Adjointe) au titre de la maison médico-sociale et Maison de Retraite – le Président de la Communauté de Communes – Un représentant du service Habitat du Conseil Général – Un représentant du CAUE – Un représentant de la SODEMEL – Joël CHEVALIER en tant que représentant de la profession de la conception urbaine.

***A l'unanimité, le Conseil a validé le lancement de cette consultation, ainsi que le montant des prestations et la composition du Comité de Sélection.***

### **☞ Parc d'Activités les Portes du Lionnais - Convention servitude avec ERDF pour installation support pour conducteurs aériens**

Dans le cadre de l'aménagement de ce parc d'activités situé sur la commune de Grez-Neuville, ERDF a dû déplacer un poteau électrique sur la commune du Lion d'Angers.

Le Conseil est invité à autoriser M. le Maire à signer avec ERDF des conventions aériennes et souterraines.

***Autorisation à l'unanimité.***

### **☞ Lotissement La Barillerie – achat et frais parcelle B 2116**

M. Chalet présente le dossier.

Il est proposé de racheter la parcelle B 2116 à l'euro symbolique.

En contrepartie, la commune prend à sa charge la démolition du bâtiment situé sur cette parcelle et de son côté, le vendeur (M. Boisramé) accordera à la commune une servitude pour le passage de canalisation pour son réseau d'eaux pluviales.

***Adoption à l'unanimité.***

### **☞ Transaction RENAUDIER – destruction bâtiment**

Pour permettre le passage entre la place de la Mairie et la place Jean XXIII, la commune s'est engagée avec la famille RENAUDIER (délibération de décembre 2008) à acquérir une bande de terrain de 3 mètres au fond de la parcelle AH 162 d'une superficie de 155 m<sup>2</sup>.

Le montant de la transaction a été fixée au montant de la démolition du bâtiment situé sur cette parcelle, à savoir 6.264,05 € + frais notariés

**A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces.**

#### ☞ Nouvelles modifications du POS – hauteur zone UY et modifications nécessaires pour projet salle des fêtes Emile-Joulain

Une nouvelle demande est arrivée en mairie sollicitant la modification du POS en zone UY – zone industrielle de la Coudère.

M. le Maire propose que la Commission urbanisme analyse cette demande et prépare une nouvelle modification du POS avec les modifications nécessaires pour le projet de rénovation de la salle E. Joulain.

Il est demandé de se rapprocher des services de l'Etat dans les meilleurs délais afin d'organiser ces différentes procédures.

**A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à lancer une ou plusieurs nouvelles modifications.**

### **⇒ COMMISSION VOIRIE – RESEAUX - AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION**

#### **➤ Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : B. GABORIAUD

Travaux de la commission : plantation abords rond point de la Grosse Pierre – Compte rendu réunion ZAC de la Grée – Merlon par SODEMEL – Aménagement de surface avenue des Tilleuls par CAUE – Déplacement bacs à fleurs dans la rue du G. Leclerc – Thème du fleurissement en 2009 : « les 40 ans de l'association de l'Entente des Artisans-Commerçants ».

Points présentés par M. Chalet :

❶ Haies de sapins en bordure du stade – MOREAU – 1.100 € HT

Aménagement bordure talus – MOREAU – 1 386 € HT

#### **Adoption à l'unanimité**

❷ Avenant n°2 pour le marché à bons de commande pour l'élagage et le broyage avec la Sté MOREAU (augmentation du montant maximal du marché signé pour 3 ans)

#### **Adoption à l'unanimité**

❸ Place Jean XXIII – terrassement fosses d'arbres – Devis COCHET et DURAND

Devis COCHET : 422 € HT + devis DURAND : 120 € HT (gravats)

#### **Adoption à l'unanimité**

### **⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT - SOLIDARITE**

#### **➤ Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : M.C. HAMARD

#### **→ Action sociale :**

Etude des subventions – Préparation vote du budget – Mise en place de 3 groupes de travail : « Aide aux vacances » - « Local sans domiciles fixes » et « Formation et information du public » - Etude des dossiers d'aide sociale – Bilan banquet des Anciens.

#### **→ Logement :**

Propositions de logements aux bailleurs sociaux et visite pour la Résidence G. Eury.

Le Maire et les Adjointes fixent les dates des prochaines réunions.

Le Maire informe que des bannettes ont été fixées dans le couloir des Adjointes, à l'attention de chaque Conseiller Municipal. Chacun est invité à passer prendre les informations déposées.

Clôture de la séance à 23H15